

Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
COMMUNE DE SAINT VINCENT DE MERCUZE 38660

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre d'élus : 19 L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre 2023 à 20h30
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
Présents : 10 sous la Présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 12 Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 octobre

Présents : BAUDAIN Philippe, BURDET Gérard, ANTONIAZZI Denis, BRELLIER Jean-Paul,
DANIELI Claude, LEMIERE Patrick, FAYOLLE Gaëtan, CLOUZEAU Nadine,
JANONA Pauline, BARBET Sandra,

Absents/Excusés : BALASTEGUI Louis (pouvoir à Gérard Burdet), CHARRIER Guy (pouvoir à Sandra
Barbet), FIEVET Claire, ANDRÉ Béatrice, STRENTZ Arnaud, TUPIN Bathilde,
BARBIER Gaëlle, LEMEUT Gaëlle, JANON Bertrand.

Secrétaire de séance : Denis Antoniazzi

ORDRE DU JOUR

1. Marché de travaux : accord cadre mono attributaire à bons de commandes : voiries et réseaux divers.
2. Demandes de subventions au Conseil départemental et à la communauté de communes pour voiries et aménagements.

Questions diverses

Ouverture de la séance

- Denis Antoniazzi est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du Procès-verbal des délibérations du 28 septembre 2023

Pas de remarques.

Le CR du 28 septembre est approuvé à l'unanimité et devient procès-verbal.

TRAVAUX : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE À BONS DE COMMANDES : VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS.

Vu le code de la commande publique,
Vu le règlement de la consultation du marché,
Vu le rapport de la commission d'appel d'offres,

Dans le cadre des travaux de voiries et réseaux divers, la commune a engagé une procédure de marché à bons de commande.

Les minimums et maximums annuels fermes puis par éventuelles reconductions de l'accord cadre, sont fixés ainsi :

Voiries et réseaux divers		
Désignation	Minimum annuel	Maximum annuel
Travaux de voiries et réseaux	20 000 HT	500 000 HT
Durée : 1 an reconductible trois fois soit 4 ans maximum		

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Approuve la proposition du maire,
- L'autorise à signer l'accord cadre à bons de commande avec l'entreprise **COLAS**.

DEMANDES SUBVENTIONS POUR VOIRIES ET AMÉNAGEMENTS DIVERS.

Compte tenu de leur état de dégradation, un certain nombre de voiries communales nécessitent une réhabilitation complète.

Il s'agit :

- du Chemin du Château,
- du Chemin des Chassotes,
- du Chemin de La Source,
- de la Rue du Champcornu,
- du Chemin de la Grande Terre.

Le coût des travaux est estimé à **452 000 € HT**.

Pour réaliser ces travaux, le maire propose de solliciter l'attribution de subventions auprès :

- du conseil départemental,
- de la communauté de communes du Grésivaudan : le fonds de concours des petites communes
- tout organisme compétent en la matière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve la proposition du maire,
- L'autorise à solliciter toute subvention auprès :
 1. du conseil départemental
 2. de la communauté de communes du Grésivaudan : le fonds de concours des petites communes
 3. tout organisme compétent en la matière

pour la réalisation des voiries précitées.

Questions diverses

Dans le cadre de ses délégations, le maire annonce les entreprises retenues suite à l'appel d'offre lancé pour la rénovation de la maisonnette du haut Champcornu :

- Menuiseries extérieures : Saint Vincent fenêtres
- Cloisons : Croatto
- Peinture intérieure : SBI
- Carrelage : Perroux Florian
- Plomberie-sanitaire : L'art du CVC
- Chauffage : L'art du CVC
- Électricité : Moncenix-Larue
- Maçonnerie : Ravix

Fin de la réunion à 21h20